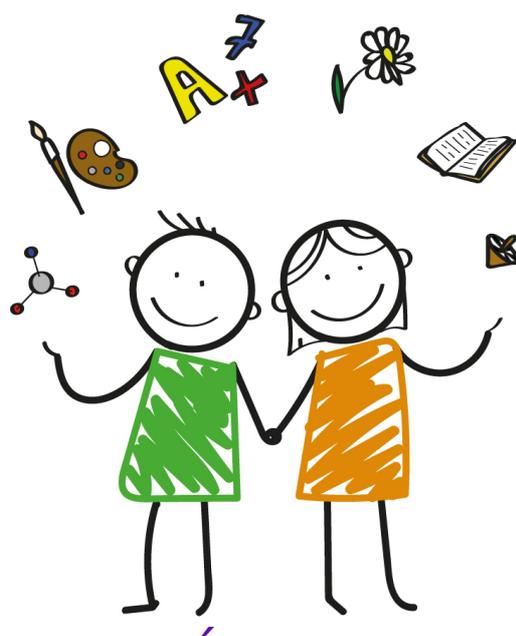


« L' ÉCOLE BUISSONNANTE »

Livret d'accueil Et règlement intérieur

Année scolaire 2018 / 2019



*Une école centrée sur l'être
pour vivre et apprendre en enfance*

Table des matières

Le projet pédagogique.....	2
1- Présentation.....	2
2- Mise en œuvre au sein de l'école.....	3
A)VIVRE en enfance.....	3
B)APPRENDRE en enfance.....	4
C)VIVRE ET APPRENDRE en enfance.....	5
Les règles de bon sens, de responsabilité et de solidarité.....	6
1- Généralités.....	6
2- Tarifs et accueil.....	7
3- Heures parts-nature.....	7
4- Calendrier et horaires.....	8
5- Garderie.....	8
6- Absences.....	8
7- Admission / réinscription.....	8
8- Semaine de découverte.....	9
9- Transport.....	9
10- Repas.....	9
11- Assurances.....	9
12- Vaccination / santé.....	9
13- Sorties et fêtes.....	9
14- Désistement.....	10
15- Lectures.....	10
Engagement des parents.....	11

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

1- Présentation

« L'école devrait aider les jeunes à découvrir leurs vocations et leurs responsabilités, et non pas seulement à leur farcir l'esprit de faits et connaissances techniques ; elle devrait être le bon sol dans lequel ils pourraient grandir sans peur, heureux, intégralement. »

(Extraits de « De l'éducation » Jiddu Krishnamurti)

Face aux enjeux de l'éducation, notre souhait est de proposer un lieu de vie centré sur l'être, où les enfants, sont au cœur et où les savoir-être et l'éducation au vivre ensemble, sont conciliés avec les savoirs intellectuels et les savoir-faire.

Pour y parvenir, notre projet repose sur les convictions suivantes :

- un enfant dont les besoins physiologiques et affectifs sont respectés, libre de se développer à son rythme, accompagné à reconnaître et vivre son intériorité, qui évolue dans un climat paisible, vit plus joyeusement et apprend plus aisément ;
- la curiosité et l'enthousiasme d'apprendre ainsi que la conciliation du plaisir et des efforts pour y parvenir sont naturels chez l'enfant. Être acteur de sa propre formation, trouver du sens à ses apprentissages, expérimenter, découvrir ses talents propres et ses limites, permet à l'enfant d'exprimer sa créativité et de choisir sa place dans le monde ;
- en leur proposant des actions concrètes et quotidiennes dès leur plus jeune âge, nous invitons les enfants à être sensibles et soigneux de notre planète, responsables, engagés dans sa préservation et acteurs d'une consommation raisonnée ;

- ce n'est pas l'adulte qui apprend à l'enfant mais l'enfant qui apprend seul avec si besoin l'aide d'un adulte confiant, qui intervient dans la double perspective individuelle et sociale, sans entraver, ni pousser et sans autre exigence que vis-à-vis de lui-même ;
- le meilleur moyen de soutenir l'enfant sur son chemin est de lui offrir un environnement riche de propositions, favorisant toutes les formes d'expression, ouvert sur la nature, en lien avec le monde extérieur et où sa famille peut prendre la place qui lui revient.

Notre espoir est qu'ainsi chaque enfant accède au statut de personne humaine autonome et capable en toute conscience de prendre part à la vie sans jamais cesser d'être soi et d'évoluer.

Pour ce faire, le lieu se donne pour objectif d'accompagner la progression de chaque enfant dans son unicité, de façon différenciée et personnalisée, en dehors de tout schéma imposé et privilégie la pluralité des approches pédagogiques.

Néanmoins, certains principes, outils et matériels des pédagogies Montessori, Freinet, coopérative sont employés, ainsi que d'autres dans une moindre mesure, en raison de leur pertinence, et selon les âges.

Aujourd'hui, la société dans laquelle il grandit lui fixe pour objectif d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétence de façon progressive. « **Le contrôle de la maîtrise progressive de chacun des domaines du socle commun est fait au regard des objectifs de connaissances et de compétences attendus à la fin de chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire** » (article R. 131-13 du code de l'éducation)

Pour que ces acquisitions aient lieu dans le respect de son libre-choix et prennent sens pour lui, elles ne sont pas nécessairement séparées et sont introduites au travers des apprentissages et activités adoptées par l'enfant, le plus souvent de façon sensorielle, de l'ensemble vers les parties et du concret vers l'abstrait mais surtout en accord avec la méthode qu'il souhaite employer et le rythme auquel il souhaite travailler.

L'évaluation des progrès de l'enfant et de sa zone prochaine de développement sont rendus possibles par une observation réfléchie et une attention soutenue; un intérêt est porté au résultat mais plus encore au processus individuel, à la démarche. Chaque enfant disposera d'un livret de compétences rassemblant les items à maîtriser en fin de cycle 2 (équivalent du CE2) et fin de cycle 3 (équivalent de la 6ème).

Quand le temps le permet, les activités peuvent s'organiser à l'extérieur.

Les familles et l'équipe s'engagent à veiller à la sécurité des enfants, ils acceptent l'idée que l'absence de risque n'existe pas afin de permettre au lieu de rester ouvert sur la vie.

2- Mise en œuvre au sein de l'école

A) VIVRE en enfance

Perspective individuelle :

L'école buissonnante se voulant être une école centrée sur l'être, tous les besoins de l'enfant sont respectés que ce soit les besoins physiologiques (boire, manger, ne rien faire, se reposer, dormir, aller aux toilettes etc.) ou affectifs tels que par l'observation, l'écoute, l'acceptation et l'accompagnement des émotions agréables ou désagréables et par l'instauration d'un climat de sécurité permettant à l'enfant d'être respecté, accueilli et informé de ce qu'il va vivre, mis en confiance, bénéficier d'une présence chaleureuse et rassurante, avoir le choix de prendre part à la vie du groupe ou de s'isoler.

De plus, nous accordons une place importante à la connaissance de soi. Pour se faire, l'enfant disposera de moyens et de temps pour apprendre à se connaître dans sa globalité, distinguer les peurs qui ont pour fonction de préserver d'un danger réel et celles qui peuvent inhiber, être attentif à sentir et comprendre ce qui se passe en lui, exprimer sa créativité dans des projets et des réalisations à sa mesure, rêver.

Enfin, l'enfant est reconnu comme capable et acteur de sa vie, il est accompagné dans ce sens à faire les choses par lui-même, à prendre des initiatives, à se fixer ses propres objectifs, ses propres

priorités et les expérimenter, les atteindre, les réévaluer ou échouer, renoncer ou recommencer avec les mêmes buts ou de nouveaux, faire ses propres choix de façon libre et éclairée, dans la mesure de ses compétences. C'est pourquoi, il n'y a pas d'emploi du temps pré-défini au sein de l'école.

Perspective collective :

Les valeurs humaines, civiles, citoyennes et écologiques du lieu sont vécues au quotidien par les adultes et les enfants.

Vivre ensemble :

Un cercle de paix permettra l'apprentissage de la citoyenneté. Chaque semaine, deux réunions de vie collective d'environ 1 heure permettront aux enfants de prendre en compte, accepter et respecter les autres dans leurs similitudes, leurs différences, complémentarités, émotions et besoins, ainsi que de trouver leur place dans un groupe, appréhender les limites de leur liberté individuelle, s'approprier des règles de vie commune et coopérer. Pour ce faire, un temps de gestion des conflits aura lieu afin de permettre aux enfants de revenir sur une situation, un conflit qui n'a pas pu être résolu « à chaud », mais aussi un temps d'activité sur la coopération et un autre sur la gestion des émotions, afin qu'ils puissent, à terme, gérer les conflits entre eux sans interventions d'un adulte ou de l'ensemble de la communauté.

L'apprentissage de l'argumentation a pour but de permettre à l'enfant d'éclaircir, d'ordonner, d'exprimer ses pensées et ses opinions, mais aussi de poser des questions, commenter, débattre, résister, être en accord ou en désaccord, exprimer ses difficultés. Cet apprentissage prendra la forme d'un atelier philosophique une fois par semaine, d'une heure, sous la supervision de l'encadrante. Les thèmes seront abordés, si possible par les enfants eux même. De plus, tous les jours un temps de parole sera donné lors de « la demi-heure découverte » à ceux souhaitant présenter quelque chose à la classe tel qu'une trouvaille, un objet rapporté, l'avancement d'un projet personnel ou collectif, la réalisation faite en atelier etc.

Écologie :

Au travers d'actions concrètes et quotidiennes comme la gestion collective du lieu (faire la vaisselle, passer le balai) , le tri des déchets, la préparation de repas, le travail de la terre, le soin aux plantes, aux insectes et aux animaux etc, les enfants sont sensibilisés :

- à leur responsabilité individuelle et collective dans la préservation de leur environnement ;
- aux enjeux d'une consommation raisonnée ;
- à notre dépendance à la nature, au vivant et au cycle de la vie ;
- à s'émerveiller devant la beauté de la vie.

B) APPRENDRE en enfance

Partir de l'enfant :

Apprendre fait partie du développement naturel de l'enfant.

Toutes les connaissances et compétences sont valorisées à égalité, y compris celles liées aux centres d'intérêts personnels et/ou acquises à l'extérieur. Celles exigées par le socle commun sont soulignées et/ou introduites en lien avec les centres d'intérêts de l'enfant ou les réalités de la vie de sorte qu'elles prennent du sens pour lui.

Une diversité des formes d'expression est encouragée, permettant l'expression des multiples formes d'intelligence.

L'équipe s'engage à mettre à disposition toutes les ressources dont elle dispose pour soutenir l'enfant dans sa curiosité, la découverte de ce qu'il aime, de ses aptitudes et habiletés, l'éveil de ses potentialités et la reconnaissance de ses limites. De même que dans son implication dans sa propre construction, le choix de ses activités, ses initiatives, et ses prises de décisions.

L'école Buissonnante est donc un lieu où on apprend à apprendre.

C) VIVRE ET APPRENDRE en enfance

Le lieu et l'environnement :

Le lieu a pour vocation de permettre aux enfants d'évoluer dans une ambiance sécurisante, facilitatrice, conviviale et inspiratrice de joie en fournissant un cadre riche et diversifié tout en mettant l'accent sur la sobriété comme un des axes du fonctionnement.

L'environnement est constitué d'un local principal de 60m², permettant d'accueillir 17 enfants de 3 à 11 ans, en une classe unique multi-âge, aménagé et équipé à la mesure des enfants, favorisant leur autonomie et disposant de matériels de qualité, durable, en priorité d'origine naturelle, en privilégiant les dons, les occasions, la fabrication artisanale et locale. Ont également mis à disposition des enfants, dans un autre lieu, un coin repas, un coin sieste et une salle pour les activités à proximité de la salle de classe. Une cour de récréation est à disposition. Dans l'environnement proche, les enfants auront accès à la médiathèque, l'étang, une rivière et un jardin pour faire un potager.

Le lieu se veut ouvert sur l'extérieur, afin que les enfants rencontrent la richesse des situations de vie grâce notamment à l'intervention des parents, retraités, bénévoles ou professionnels qui peuvent proposer des activités les après-midi afin de communiquer leurs intérêts et transmettent des savoirs et savoir-faire ;

Ce lieu est aussi ouvert :

- aux enfants instruits en famille (sous réserve de places disponibles) deux jours par semaine ;
- aux activités en lien avec la vie locale (dont des activités intergénérationnelles) et d'autres lieux pour enfants (notamment les collèges).
- aux stagiaires
- aux jeunes en service civique dont l'accueil sera pensé dans l'intérêt des enfants mais également pour soutenir les personnes dans leurs projets et faire connaître le lieu ;

Le rôle de l'équipe :

L'équipe permet à la fois de :

- donner une attention personnalisée et de faciliter la vie du groupe ;
- poser un cadre sans punitions ni récompenses, en distinguant l'enfant de son comportement
- créer une ambiance propice à la concentration ;
- mener des observations pertinentes et des interventions mesurées et justes, en partant du principe que ce qui entrave le développement naturel est inutile voire gênant;
- être une ressource parmi d'autres dans les apprentissages ; si l'adulte est sollicité, il cherche la manière la plus appropriée de répondre à la demande, quitte à aller :
- chercher les ressources à l'extérieur du lieu ;
- accompagner l'enfant dans l'organisation et la conscientisation de ses acquisitions.

Le rôle des familles :

Le partenariat avec les familles est un élément indispensable pour appréhender l'enfant dans tous ses environnements grâce à de nombreux temps d'accueil et de partage ; ainsi que pour le bon fonctionnement de la structure, par la participation actives de ces dernières. Les modalités d'implication des familles sont expliquées dans la partie « règles de bon sens, de responsabilité et de solidarité » ci dessous.

Et si ...

Toutefois s'il est avéré que l'enfant a porté préjudice à autrui ou à la collectivité, il peut lui en être demandé réparation à la suite d'un échange entre les parties.

Conséquences lors de tout comportement physique ou verbal violent :

Une « tolérance zéro » sera appliquée à tout manquement d'interdit moral (comportement physique ou verbal violent) envers qui que ce soit (adulte ou enfant) et quelque soit le temps (scolaire, cantine , garderie), ces actes sont en désaccord avec le projet.
Cette tolérance zéro est modulée selon l'âge de l'enfant.
L'enseignante est seule juge de la situation et des conséquences.

Tout manquement entraîne une exclusion d'un jour, de préférence le lendemain (la famille doit donc garder l'enfant), mais pouvant avoir lieu en accord avec l'école dans les 8 jours suivants pour permettre à la famille de s'organiser.

Des entretiens réguliers avec la famille sont alors programmés pour établir un bilan et un suivi.

Tout répétition de manquement entraînera une autre exclusion - les conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion totale de l'école.

EN CONCLUSION :

- Nous n'entravons pas l'épanouissement de l'enfant par du stress inutile pour lui comme pour sa famille ;
- Nous ne donnons ni de punitions ni de récompenses, nous évitons ce qui vient se mettre entre l'enfant et son travail.
- L'enfant n'agit pas et n'apprend pas pour faire plaisir à quelqu'un d'autre ;
- Les évaluations directes et les notations sont proscrites.
- Nous misons sur la complémentarité et n'entretenons pas les comparaisons ou la compétition ;
- L'enfant peut exercer sa liberté individuelle au sein d'un cadre sécurisant et dans la limite de celle d'autrui ;
- L'enfant n'est jamais laissé livré à lui-même face à une difficulté qui le dépasse ;
- Les conflits et la violence ne sont jamais banalisés.

Nous nous impliquons totalement au service des enfants, en dépit de cela, nous ne sommes pas à l'abri d'une maladresse, d'un message mal formulé ou mal compris, d'un incident qui échappe à notre vigilance et nous nous engageons :

- à être à l'écoute des difficultés que cela pourrait engendrer pour les enfants et/ou les familles et ouverts au dialogue ;
- à reconnaître nos erreurs ;
- à ce qu'à la suite d'un échange entre les parties, il nous en soit demandé réparation au même titre qu'aux enfants.

LES RÈGLES DE BON SENS, DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

1- Généralités

L'école Buissonnante est un établissement scolaire privé hors contrat laïque sans internat de structure juridique associative (loi 1901), présidée en 2018-2019, par Catherine Duc-Michelon, dont la direction pédagogique est assurée par Liz Acquier, l'enseignante.

L'association est répertoriée sous le numéro national W263008285.

L'école Buissonnante est immatriculée par l'Éducation Nationale sous le numéro 0261532 Z

Étant une école privée hors contrat, les familles, munies de ce numéro, doivent signaler l'inscription de leur(s) enfant(s) dans l'établissement à la mairie de leur lieu de résidence.

L'école transmet à la mairie du lieu d'implantation ainsi qu'à l'inspection académique, la liste des enfants scolarisés et ceci, chaque fois que cette dernière évolue.

Cet établissement se trouve au 6, rue Jean Jaurès 26140 Anneyron et peut accueillir 17 enfants de 3 à 11 ans

2- Tarifs et accueil

Généralités :

Les parents qui font le choix de scolariser leur(s) enfant(s) à l'école Buissonnante financent les frais de cette scolarité (voir grille des tarifs ci-dessous) payable en dix mois ou douze mois.

Les frais d'inscription annuels sont de 80€ par enfant.

La cotisation annuelle à l'association L'école Buissonnante est de 20€ par famille.

Les frais de scolarisation sont fixes et ne peuvent en aucun cas être négociés : ils correspondent au minimum nécessaire pour faire vivre la structure.

Tarif pour les enfants scolarisés à plein temps :

Frais de scolarisation 2018-2019	1 ^{er} enfant	2eme enfant	3eme enfant
3-11 ans : journée complète	2700 €	2500 €	2300 €

Accueil et tarifs des enfants de petite section de maternelle à mi-temps :

Les enfants d'âge légal correspondant à la petite section de maternelle sont acceptés à mi temps sur les 4 matinées. Ils peuvent ou non participer à la cantine et partir à 13h30.

Les frais de scolarité sont de 1500€ / an payables sur 10 ou 12 mois par chèques.

Les frais d'adhésion, de dossier, sont inchangés, (+ caution) .

Si en cours d'année l'enfant est prêt pour une scolarisation régulière à temps plein, celle-ci relève d'un accord conjoint entre la famille et l'enseignante.

Tarif pour les enfants instruits en famille :

L'École Buissonnante souhaite ouvrir ses portes aux enfants en instruction en famille (IEF). L'objectif est de permettre à ces enfants et familles de bénéficier des ressources de l'école, en ayant accès au matériel, à l'encadrement pédagogique, à un environnement riche proposé et en créant des liens relationnels.

Les frais de scolarités pour les enfants instruits en famille s'élèvent, pour l'année 2018-2019, à 68€ pour 1 mois de 4 semaines payables en début de mois. Un dossier spécifique est disponible (conditions d'accueil, prix, etc)

A la rentrée 2018, l'adhésion des enfants en IEF débutera en octobre.

Généralités sur les paiements :

Une difficulté passagère des familles pour assurer le paiement des mensualités doit être signalée lors d'un rendez-vous avec la commission comptable (suivi des frais de scolarisation et des parts nature)

Afin de maintenir la pérennité financière de l'association, les parents s'engagent à régler les frais de scolarisation de l'année en cours. En cas d'interruption de la scolarité avant la fin de l'année scolaire, le mois en cours et le suivant sont dûs.

Le paiement est demandé en chèques, tous les chèques pour l'année (soit 10 ou 12) libellés au nom de l'association l'École Buissonnante sont déposés avec le dossier d'inscription, et encaissés au alentours du 10 de chaque mois à partir du mois de septembre.

3- Heures parts-nature

Étant donné que les frais de scolarisation sont inférieurs au coût réel de cette scolarité privée hors contrat qui ne bénéficie d'aucune aide financière des collectivités locales ou territoriales, il est demandé à chaque famille par enfant de façon équitable aux divers temps qui nécessitent leur présence (garderie du matin ou du soir, cantine).

En cas de non participation de la famille, il pourra être demandé une compensation financière de 35€ par mois (sur 10 mois quelques soit le nombre de semaines d'école) et par enfant.

Ces heures part-nature ne concernent pas l'aide au fonctionnement habituel d'une association.

4- Calendrier et horaires

Les périodes de vacances sont celle de la zone A (académie de Grenoble).

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La structure est fermée aux enfants le mercredi.

Tous les enfants inscrits sont tenus d'être présents à l'école tout au long de l'année et d'arriver entre 8h45 et 9h30 chaque matin.

Les parents sont tenus de signaler l'absence de leur enfant avant 9h30 le jour même au 07.67.14.18.76.

La journée d'école s'achève à 16h30.

Les 3-5 ans à temps complet, peuvent ou non participer à la cantine et partir à 13h30, et les absences d'agrément (limitées) sont autorisées, sans dédommagement financier.

5- Garderie

Un temps de garderie pourra être mis en place les lundis mardis jeudis vendredis, selon les besoins établis sur l'ensemble des parents à l'inscription, le matin à partir de 8h15 et le soir jusqu'à 17h. Il sera à la charge bénévole ou financière des familles qui en ont le besoin.

Tout débordement ponctuel ou régulier des horaires de l'école entraîne la participation (charge bénévole ou financière des familles) à ce temps de garderie.

6- Absences

Comme tout établissement scolaire, l'École Buissonnante est tenue d'informer l'inspection académique de toute absence d'au moins quatre demi-journées complètes, dans une période d'un mois, sans motif légitime ni excuses valables.

7- Admission / réinscription

Pour être admis à l'école Buissonnante, l'enfant doit avoir au moins 3 ans et être continent (plus de couche « de jour ») et la famille doit avoir terminé la démarche préliminaire d'inscription et rencontré les responsables de l'école.

Pour qu'une réinscription soit possible, la famille doit avoir soldé sa participation (financière et parts nature) de l'année scolaire précédente. Pour garantir la pérennité de l'association, le conseil d'administration se réserve le droit de refuser la réinscription des familles qui ne respectent pas le règlement intérieur.

En cas de demandes trop nombreuses, les enfants qui ne pourront être admis seront inscrits sur liste d'attente.

Toute inscription sera définitive après une période d'essai de 15 jours renouvelable 1 fois et après un entretien entre la famille, l'enfant et l'enseignante concluant à l'intégration de l'enfant au sein de

l'école. Si l'inscription n'est pas définitive le montant de la scolarité de cette période est alors de 150€ en sus de l'adhésion et des frais de dossier (80 € pour les enfants d'âge légal correspondant à la petite section de maternelle acceptés à mi temps et 34 € pour les enfants IEF) .
Cette période d'essai est identique en cas de souhait d'inscription en cours d'année.

8- Semaine de découverte

En mai ou juin, un enfant peut participer à une « semaine de découverte » en accord avec l'enseignante.

Cette semaine nécessite l'adhésion de 20€ à l'association et des frais de scolarité pour une semaine soit 75€. (pas de frais de dossier, mais le dossier devra être rendu administrativement complet) .

9- Transport

Les parents sont responsables de l'acheminement des enfants jusqu'à l'école. Le covoiturage éventuel se fait sous leur responsabilité.

Près de l'école, il y a deux parkings dont la place de la mairie. Il est donc IMPOSSIBLE de stationner hors case.

10- Repas (paragraphe susceptible de modifications)

Les parents sont tenus de fournir le repas de leur(s) enfant(s) (panier repas), la structure ne possédant pas de cantine dédiée. Un réfrigérateur et un micro-onde sont à disposition dans les locaux ainsi que de la vaisselle fournie par l'école.

Un encadrement est assuré pendant le temps du repas, bénévolement par les familles de 12h à 13h30. Les familles encadrant ce moment où l'enseignante n'est pas là sont responsables des enfants et les parents acceptent cette responsabilité pour eux mêmes et pour leurs enfants (vérifiez la qualité de vos assurances). Le volontaire en service civique peut être présent durant le temps du repas, il n'est cependant pas responsable des enfants de part son statut.

Le déjeuner au sein de l'école est obligatoire sauf pour :

- les enfants d'âge légal correspondant à la petite section de maternelle à mi-temps,
- les 3-5 ans à temps complet ,
- les cas exceptionnels et justifiés (ex médicalement) .

11- Assurances

Les parents doivent souscrire à une assurance « responsabilité civile / scolarité » pour l'enfant scolarisé et fournir un duplicata de la police d'assurance dans le dossier.

12- Vaccination / santé

Les parents doivent fournir une photocopie de la page « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant qui doit être à jour des rappels.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de l'école Buissonnante peuvent être amenés à prendre des décisions pour la santé de l'enfant comme indiqué dans la décharge à signer par les parents.

13- Sorties et fêtes

Générales :

Les parents autorisent l'enfant à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école. Les parents peuvent être sollicités, pendant les heures où l'enfant est sous leur responsabilité, pour le conduire dans un lieu déterminé par l'activité prévue dans la limite des

disponibilités de chacun (un covoiturage devant l'école pouvant être mis en place entre les familles et sous leur responsabilité).

Fêtes et anniversaires :

Les anniversaires sont pris en charge par l'École Buissonnante : les enfants réalisent collectivement le goûter à l'intention d'un ou plusieurs des leurs. Les anniversaires et goûters exceptionnels sont regroupés dans le mois.

Une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire et à la teneur en sucre des collations (gâteau, fruits...).

Dans tous les cas, l'apport extérieur d'un plat collectif devra respecter les règles habituelles au sein de l'éducation nationale. (circulaire n°2002-004 du 3-1-2002 de l'EN).

Sorties des classes :

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements dans la partie « Autorisation- sortie de l'école » sont autorisées à venir chercher un enfant. Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie jusqu'à l'arrivée d'une personne mandatée.

Vous pouvez inscrire sur cette liste un parent de l'école qui pourra se charger de recueillir votre enfant.

14- Désistement

A l'inscription ou ré-inscription :

Il est demandé, avec le dossier d'inscription ou réinscription avant septembre, une caution d'engagement de 270€ (chèque d'arrhes). Il est de 150 € pour les enfants d'âge légal correspondant à la petite section de maternelle acceptés à mi temps. Ce chèque sera encaissé par l'association en cas de désistement avant la rentrée de septembre 2018.

En cours d'année :

Il est demandé aux parents souhaitant orienter leur enfant différemment en cours d'année de prendre rendez-vous avec les responsables de l'école au préalable afin de les informer de cette décision et que l'équipe puisse accompagner l'enfant dans cette transition. Il est également demandé de prendre rendez-vous avec la commission comptabilité pour les modalités pratiques.

15- Lectures

Les lectures indispensables :

- Philosophie : Jiddu Krishnamurti ;
- Les apprentissages : Bernard Collot : L'école du 3ème type et/ou Holt : Les apprentissages autonomes ; les 2 aux éditions « l'instant présent »
- Les relations enfants-adultes : Faber et Maslich : parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent, édition du phare
- La non violence : Olivier Maurel : La violence éducative : un trou noir dans les sciences humaines, édition l'instant présent

Les associations « Vivre et Apprendre en Enfance » et « École Buissonnante » et des parents peuvent prêter la plus part de ces livres.

Les lectures complémentaires :

- La pensée de Pierre Rabhi et le mouvement des Colibris ;

- Les travaux autour de la communication bienveillante (entre autre I. Filliozat, Th. d'Amsembourg, Th. Gordon, C. Rodgers ...)
- Le Centre de Recherche pour une Éducation Authentique initié par J.P. Lepri (site : CREA) ;
- Le récit d'André Stern ; les livres de Peter Grey.

Auteurs, livres, conférences, visites, stages qui aident à la réflexion et au projet :

- Les écoles comme La Ferme des enfants (Sophie Bouquet-Rabhi), Les Amanins (Isabelle Peloux), Brokwood Park (Jiddu Krishnamurti), Summerhill (Alexander Neil), Sudbury Valley ;
- Des structures telles que Loczy, des initiatives locales et nationales ;
- Les pédagogies Montessori, Freinet, coopératives (visites de structures, stages) ;
- Les travaux de Emmi Pikler, Esther Bick, Alice Miller, Jacques Salomé ;
- Les études de Antonella Verdiani, Philippe Filliot, Benoît Choquart, Jean-Michel Calvi, Michel Laloux ;
- Les propositions des intelligences multiples d'Howard Gardner
- Les outils de Gestion Mentale d'Antoine de la Garanderie

Ces listes sont non exhaustives et sont appelées à être enrichies.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Lors de difficultés éventuelles rencontrées par mon enfant, en tant que parent, je m'engage à m'interroger sur ce que de mon côté je peux mettre en place en coopération avec l'école.

Ayant lu le projet pédagogique, j'atteste en avoir pris acte et surtout m'engage à vouloir le soutenir dans tous ses aspects, de même qu'à respecter le règlement intérieur.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les divers points dont mes engagements financiers (frais de scolarisation et parts nature) sur toute l'année scolaire 2018-2019.

Fait le / / 2018 , A :

Nom et signature parent 1 :

Nom et signature parent 2 :

La présidente de l'École Buissonnante,
Catherine Duc-Michelon

